



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTAL

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°RAA82-2016-002

PUBLIÉ LE 23 MAI 2016

Sommaire

Préfecture du Cantal

RAA82-2016-05-23-001 - Arrêté préfectoral n° 2016 – 533 du 23 mai 2016 chargeant Monsieur Serge DELRIEU, Sous-préfet de Saint-Flour d'assurer la suppléance de Mme la Sous-préfète de Mauriac du lundi 23 mai 2016 au vendredi 3 juin 2016 inclus (1 page)

Page 3

Préfecture du Cantal

RAA82-2016-05-23-001

Arrêté préfectoral n° 2016 – 533 du 23 mai 2016
chargeant Monsieur Serge DELRIEU, Sous-préfet de
Saint-Flour
d’assurer la suppléance de Mme la Sous-préfète de
Mauriac du lundi 23 mai 2016 au vendredi 3 juin 2016
inclus



PRÉFET DU CANTAL

**Arrêté préfectoral n° 2016 – 533 du 23 mai 2016
chargeant Monsieur Serge DELRIEU, Sous-préfet de Saint-Flour
d'assurer la suppléance de Mme la Sous-préfète de Mauriac
du lundi 23 mai 2016 au vendredi 3 juin 2016 inclus**

**Le Préfet du Cantal,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret de M. le Président de la République en date du 18 septembre 2014 nommant M. Richard VIGNON, Préfet du Cantal,

VU le décret de M. le Président de la République en date du 25 septembre 2015 nommant Mme Sibylle SAMOYAUULT, Sous-Préfète de Mauriac,

VU le décret de M. le Président de la République en date du 18 mars 2016 nommant M. Serge DELRIEU, Sous-préfet de Saint-Flour,

Considérant l'absence du département de Mme Sibylle SAMOYAUULT, Sous-Préfète de Mauriac, **du lundi 23 mai 2016 au vendredi 3 juin 2016 inclus,**

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Cantal,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : M. Serge DELRIEU, Sous-préfet de Saint-Flour, est chargé d'assurer la suppléance des fonctions de Sous-préfet de Mauriac **du lundi 23 mai 2016 au vendredi 3 juin 2016 inclus.**

ARTICLE 2 : M. le Secrétaire Général de la préfecture du Cantal et M. le Sous-préfet de Saint-Flour sont chargés, chacune en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

signé

Richard VIGNON